

**Bureau du 23 octobre 2006**

**Décision n° B-2006-4708**

commune (s) : Feyzin - Vénissieux

objet : **Site du Couloud - Construction d'un égout circulaire de diamètres 600, 500 et 400 mm - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 12 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2006-4223 en date du 24 avril 2006, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 6 octobre 2006, a classé les offres et a choisi celle de l'entreprise Rampa pour un montant de 219 523 € HT, soit 262 549,51 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Autorise** monsieur le président à signer le marché pour les travaux de construction d'un égout circulaire de diamètres 600, 500 et 400 mm, sur le site du Couloud à Feyzin et Vénissieux, et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Rampa pour un montant de 219 523 € HT, soit 262 549,51 € TTC.

**2° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 1252 - Feyzin-Vénissieux - zone franche urbaine - clinique mutualiste, par la délibération n° 2005-2700 en date du 21 juin 2005 à hauteur de 520 000 € au titre des travaux d'assainissement.

**3° - Les montants** à payer en 2006, estimés à 219 523 € HT, seront prélevés sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2006 - compte 231 510 - fonction 2 222.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,